



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2000/8  
3 avril 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses  
(Dix-huitième session, 3-14 juillet 2000,  
point 5 j) de l'ordre du jour)

**PROJETS D'AMENDEMENTS DIVERS AU RÈGLEMENT TYPE SUR LE  
TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Questions diverses**

**Recommandations de l'ONU et Règlement type**

**Communication de l'expert de l'Argentine**

1.1 Un certain temps déjà s'est écoulé depuis que le Comité d'experts a décidé de transformer les Recommandations de l'ONU en un Règlement type. C'est pourquoi il est surprenant de constater que la onzième édition qui vient de sortir porte le titre suivant : Recommandations relatives au TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES – Règlement type.

1.2 À notre avis, les deux termes "Recommandations" et "Règlement" sont contradictoires; un règlement en effet a force obligatoire.

**Proposition** : modifier les titres comme suit :

RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU RELATIF AU TRANSPORT DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES

Règlement type de l'ONU – MANUEL D'ÉPREUVES ET DE CRITÈRES

1.3 Dans le Règlement type, à la page 2, paragraphe 7, au début de la première phrase, au lieu de "... dans les Recommandations...", lire "... dans le Règlement type...".

1.4 Sur la même page, au paragraphe 8, au lieu de "Les Recommandations relatives...", lire "Le Règlement type relatif..."; à la page 16, au dernier paragraphe, faire la même modification.

-----